Commission de Suivi de Site du 17 octobre 2018

Sommaire

- Rappel des grandes lignes du projet TERZEO
- Etude d’impact
  - Le principe
  - les impacts étudiés
- Avis de la commission d’enquête
  - L’avis
  - Les réserves
    - Implication dans la résorption du sarcophage
    - Développement du réseau piézométrique
  - Les recommandations
    - Procédure de contrôle
    - Transport alternatif
    - Impact sonore des PL
    - Accès au site

Aujourd'hui le BTP a un mode de fonctionnement linéaire

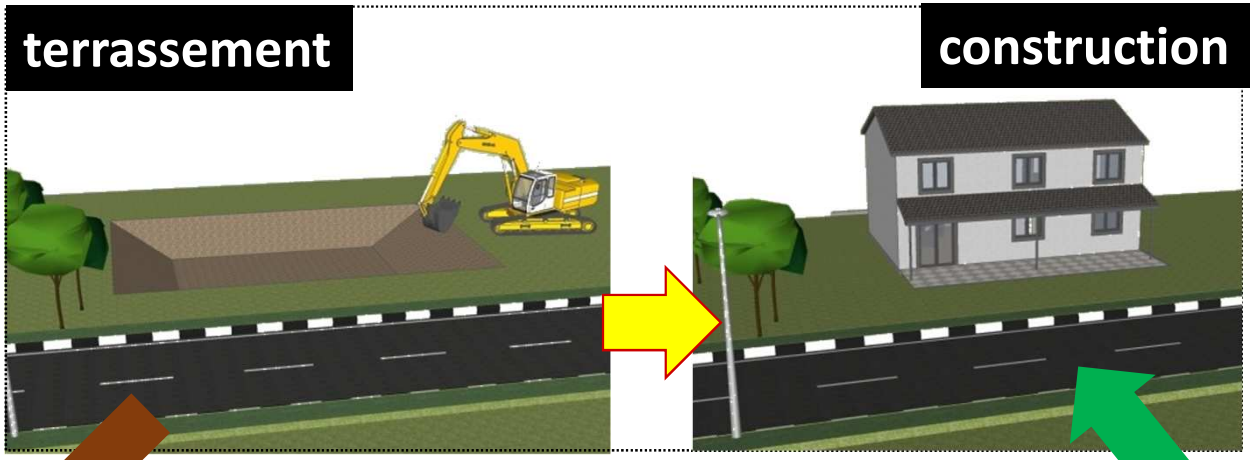

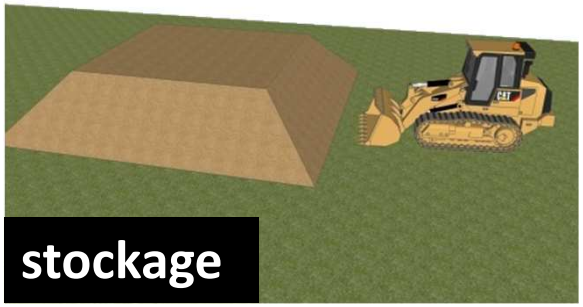

Une pratique non durable

Impliquant la destruction de terres agricoles :

- **Pour l'ouverture d' installations de stockage**
- **Pour l'exploitation de carrières**

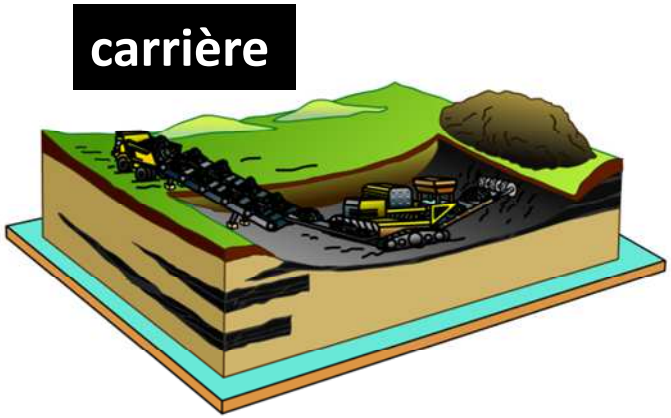

Terzéo applique l'économie circulaire aux terres du BTP

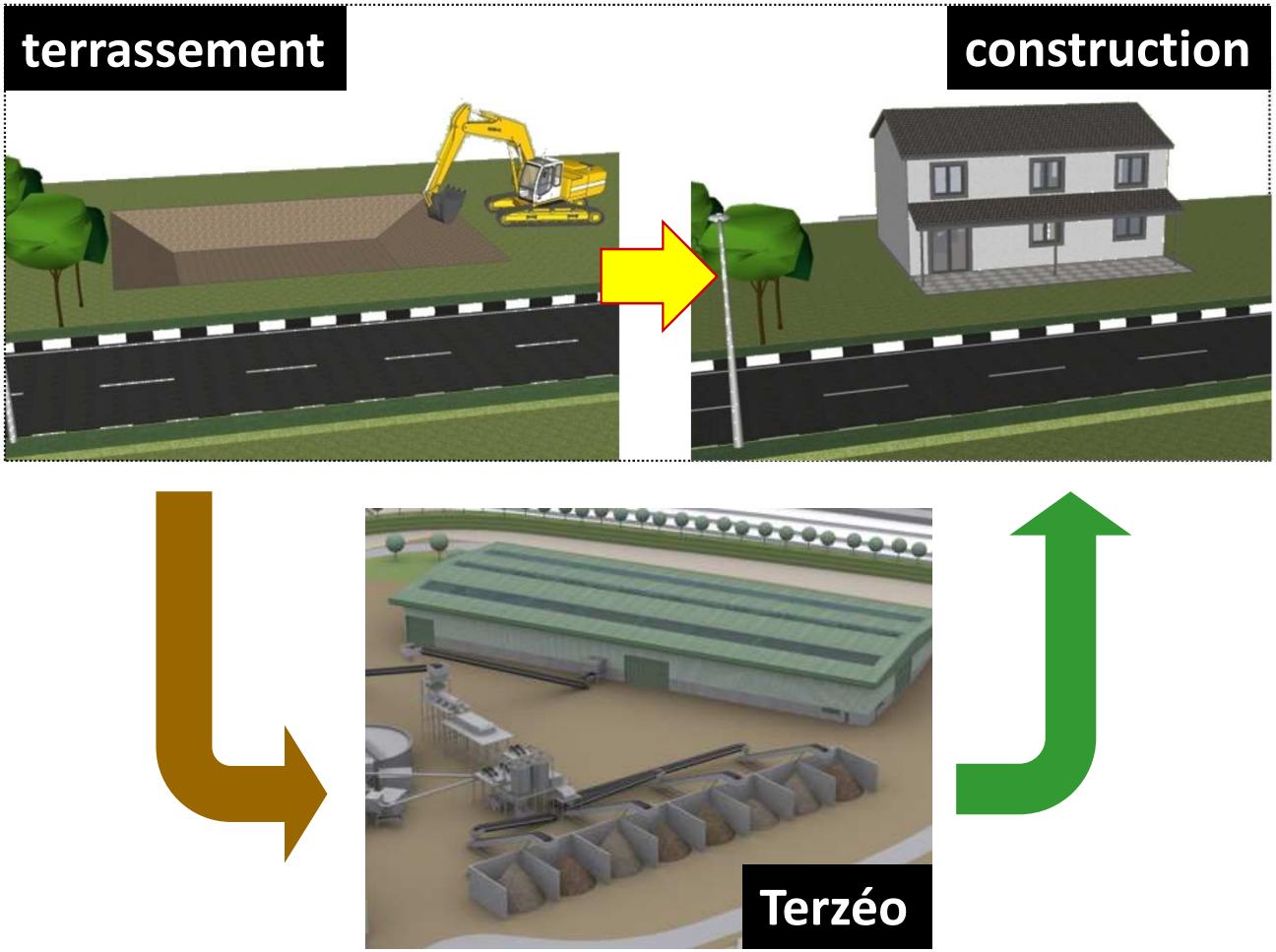

- L'économie circulaire : limiter le gaspillage des ressources naturelles et l'impact environnemental en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.
- le secteur du BTP est le premier producteur de déchets (227 millions de tonnes par an) et le premier consommateur de ressources (325 millions de tonnes de granulats),
- le Programme National de Prévention des déchets 2014-2020 et la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 ont pour cible le BTP. Terzéo contribue à l'atteinte des ces objectifs.

Un projet innovant de valorisation et de dépollution des sols de chantiers de BTP

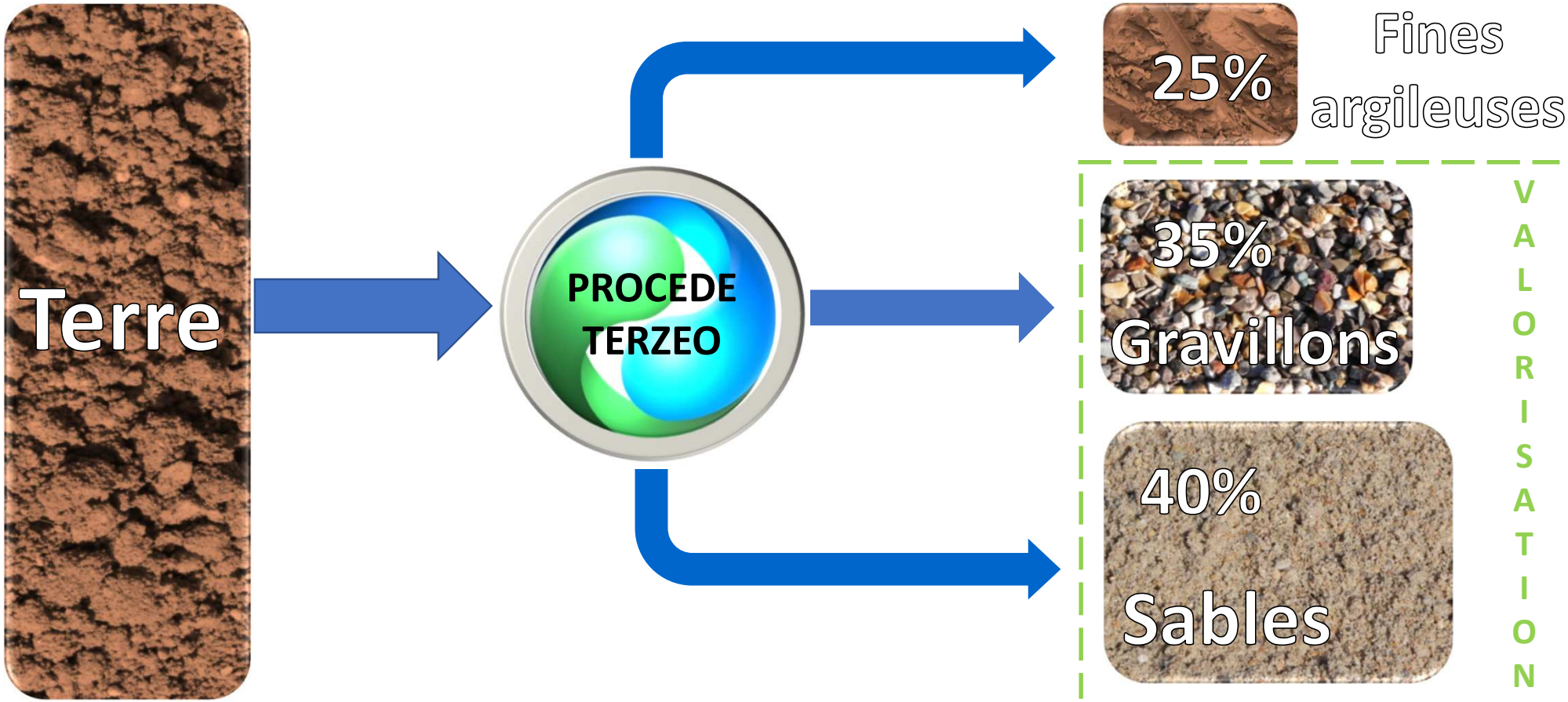

Les volumes traités annuellement pour une durée de fonctionnement de 30 ans

75 % des volumes entrants issus des chantiers du BTP sont revalorisés et revendus aux acteurs du BTP

Le site d’implantation de TERZÉO

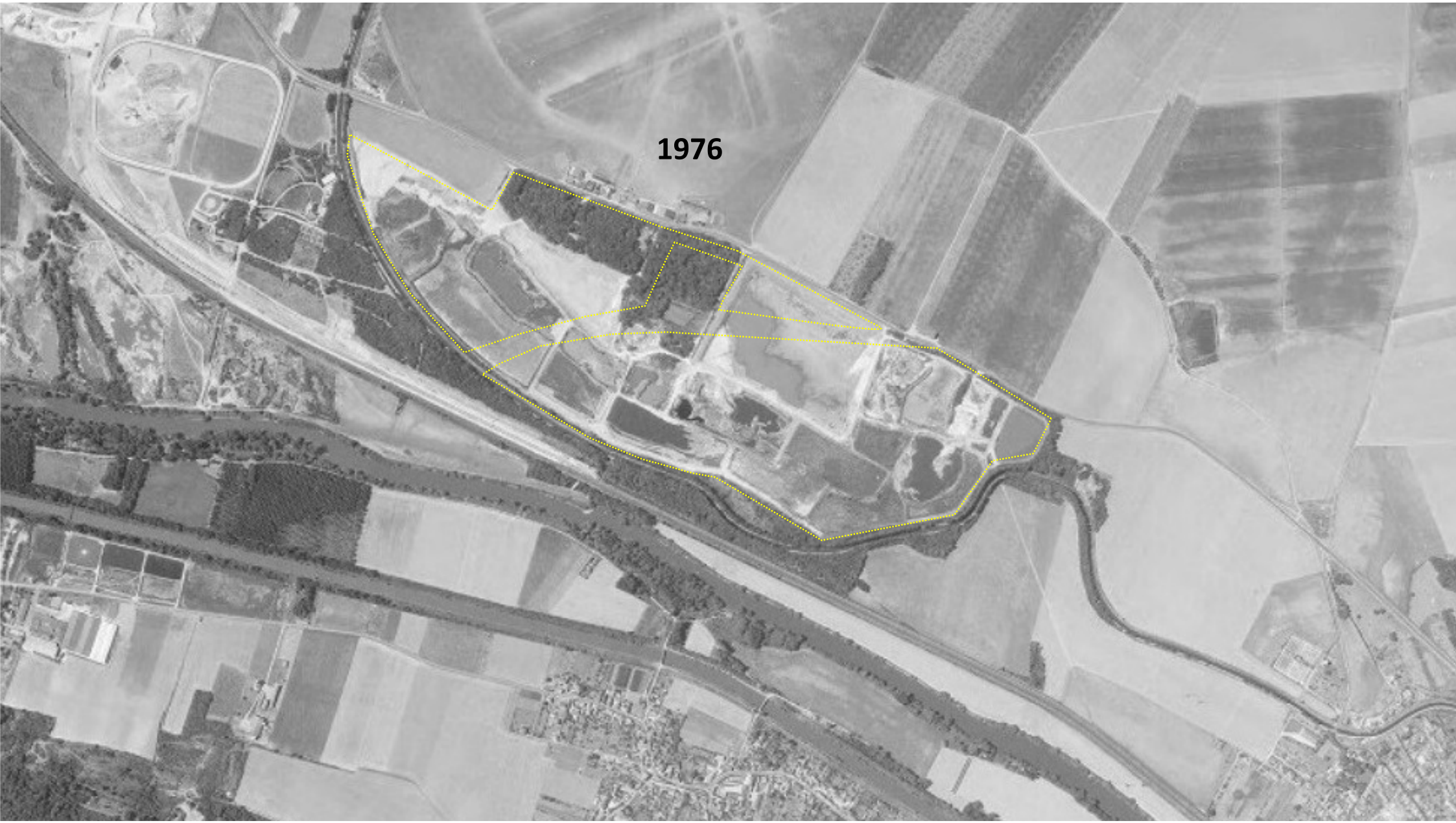
1976

1999

Schématisation du site

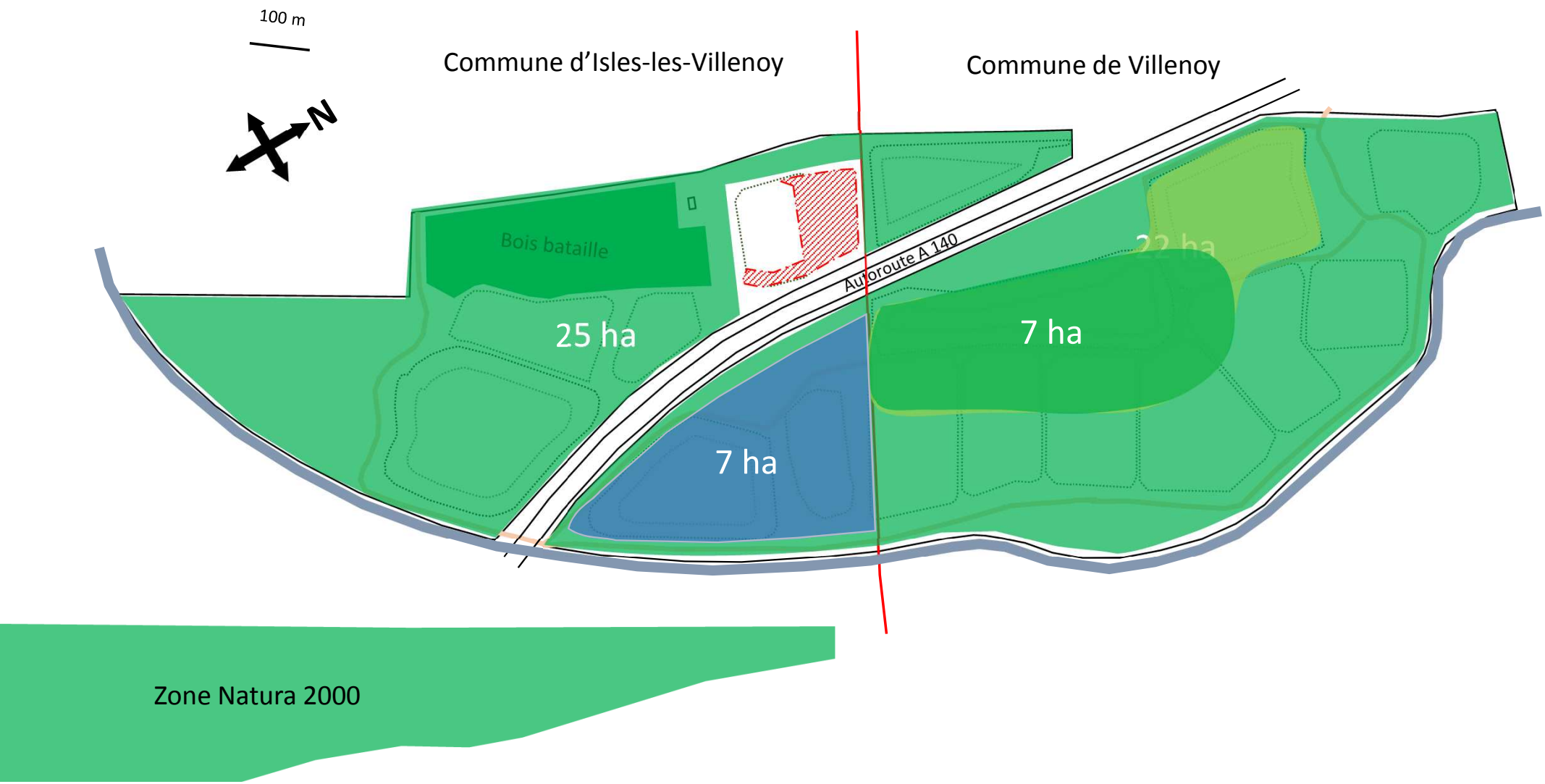

Méthodologie et synthèse de l'Etude d'Impact 1/2

- <u>Objectifs</u>
  - Etudier l'incidence du projet sur tout son environnement
  - Rechercher les conséquences attendues de l'exploitation et les moyens mis en place pour en limiter les éventuelles nuisances

- <u>Méthodologie</u>
  - Le contenu de l'EI doit être en relation avec l'importance du projet
  - Son contenu doit intégrer tous les points qui vont suivre
  - Outre les impacts, y intégrer aussi les notions de dangers et risques

- <u>Préalable</u>
  - Vérification des adéquations règlementaires et administratives (p277 et suivantes) telles que :
    - Urbanisme, territoire : PLU, SDRIF, SCoT, plan local de déplacement …
    - Risques majeurs : PPRI, mouvements de terrain, sismique, tempête, foudre …
    - Plans de gestion des déchets: PNPD PREDD PREDMA PREDEC …
    - Ecologique: SRCE, Natura 2000, ZNIEFF, ENS, ZICO …
    - Protection des eaux : loi sur l'eau, SADGE, SAGE …
    - Patrimoine et servitudes: canal, aérodrome, voie ferrée …

- <u>Travail en 2 phases</u>
  1. Réalisation d'un état initial du site
  2. Analyse des effets potentiels du projet sur son environnement

Méthodologie et synthèse de l'étude d'impact 2/2

- <u>Ces 2 phases sont analysées sur la base des mêmes items</u> (en voici les principaux)
  - Population habitation proches et ERP p189
  - Activités et contexte socio-économique recherche d'effets dominos p193
  - Patrimoine culturel p202
  - Impact sur les sols et les eaux de surfaces et souterraines p58 et suivantes
  - Analyse des effets sur l'hygiène et la santé publique p238 et suivantes
  - Milieux naturels FF p132 et suivantes ; Continuité écologique et proximité Natura 2000 P180
  - Accès p115 ; rond point p215
  - Transports p206 ; Trafic p209 ; Bruit p218
  - Vibration p234 ; Ambiance lumineuse nocturne p232 ; Utilisation rationnelle de l'énergie p237 ; impact sur le Climat p184
  - Addition et interaction des effets du projet p271 et Analyse des impacts cumulatifs avec d'autres projets connus p273
  - Insertion paysagère p114, 120 et suivantes ; Réaménagement final p310 et requalification paysagère du site p312 et suivantes: friche industrielle abandonnée et polluée => vocation naturelle

⇒<u>Présentation des mesures visant à réduire et/ou compenser les effets négatifs du projet</u>

Récapitulatif des impacts analysés pour TERZÉO
et des mesures préconisées par la commission d'enquête

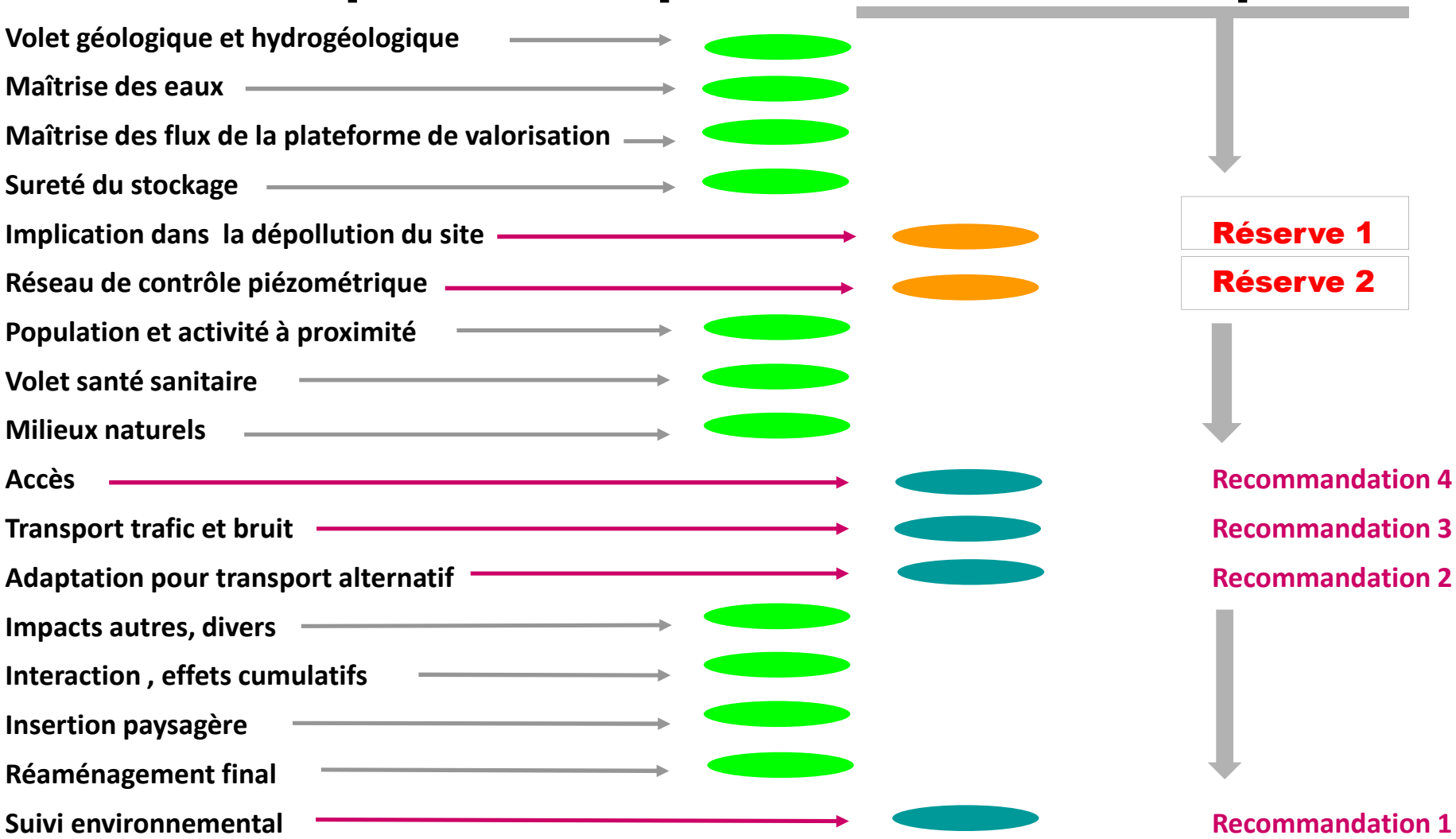

Approche économique

Répartition des 35,2 M€ de dépenses et investissements

- Part pour constructions des installations
  - 0,6 M€ - Terrassements
  - 1,2 M€ - Voies de circulation et plateforme
  - 2,2 M€ - Bassins de gestion des eaux, forage
  - 5,3 M€ - Bâtiments techniques, bureaux et locaux sociaux
  - 7,5 M€ - Process, engins et laboratoire
  - 7,5 M€ - Aménagement de l'ISDD
  - 2,6 M€ - couverture finale ISDD
  - 2,8 M€ - renouvellement sur 30 ans

29,7 M€
Soit 84%

- Pour assurer les aménagements et autres mesures conservatoires
  - 1,1 M€ - Aménagement de la zone Sud (espaces naturels et écrans visuels et acoustiques)
  - 1,3 M€ - Aménagement de la zone Nord (hors plateforme et stockage)
  - 0,9 M€ - Prise en charge des dépollutions diffuses sur zones terrassées
  - 0,7 M€ - végétalisation et entretiens des espaces restaurés
  - 0,3 M€ - Phasage des terrassements calés sur les périodes sensibles de la faune
  - 0,5 M€ - Démantèlement des 2 bassins Nord par étape en vue de déplacer les espèces
  - 0,7 M€ - Aide à recolonisation des espèces (faune flore) + suivi et entretien

5,5 M€
Soit 16%

Réserve 1 : sur l'élimination du sarcophage hérité de l'activité de Téréos

« La commission d'enquête estime que la réalisation du projet est conditionnée par l'engagement de la société TERZEO de s'impliquer dans un plan de résorption des terres polluées contenues dans le sarcophage.
C'est la seule solution viable pour la remise en état de ce site.
En effet, il n'est pas envisageable de laisser perdurer une situation aussi dangereuse pour la population avoisinante »

Diagnostic du confinement :

- 21 sondages
- 105 recherches spectrométriques de l'As (8 dépassements en brut)
- 36 échantillons prélevés analysés sur 70 paramètres (11 non inertes)
- 1 puits de contrôle

Nos conclusions :

- Certitude de l'acceptabilité des terres sur notre site (seuils de polluant compatible)
- Connaissance plus précise sur les volumes de terres polluées à traiter
- Estimation du coût de la dépollution

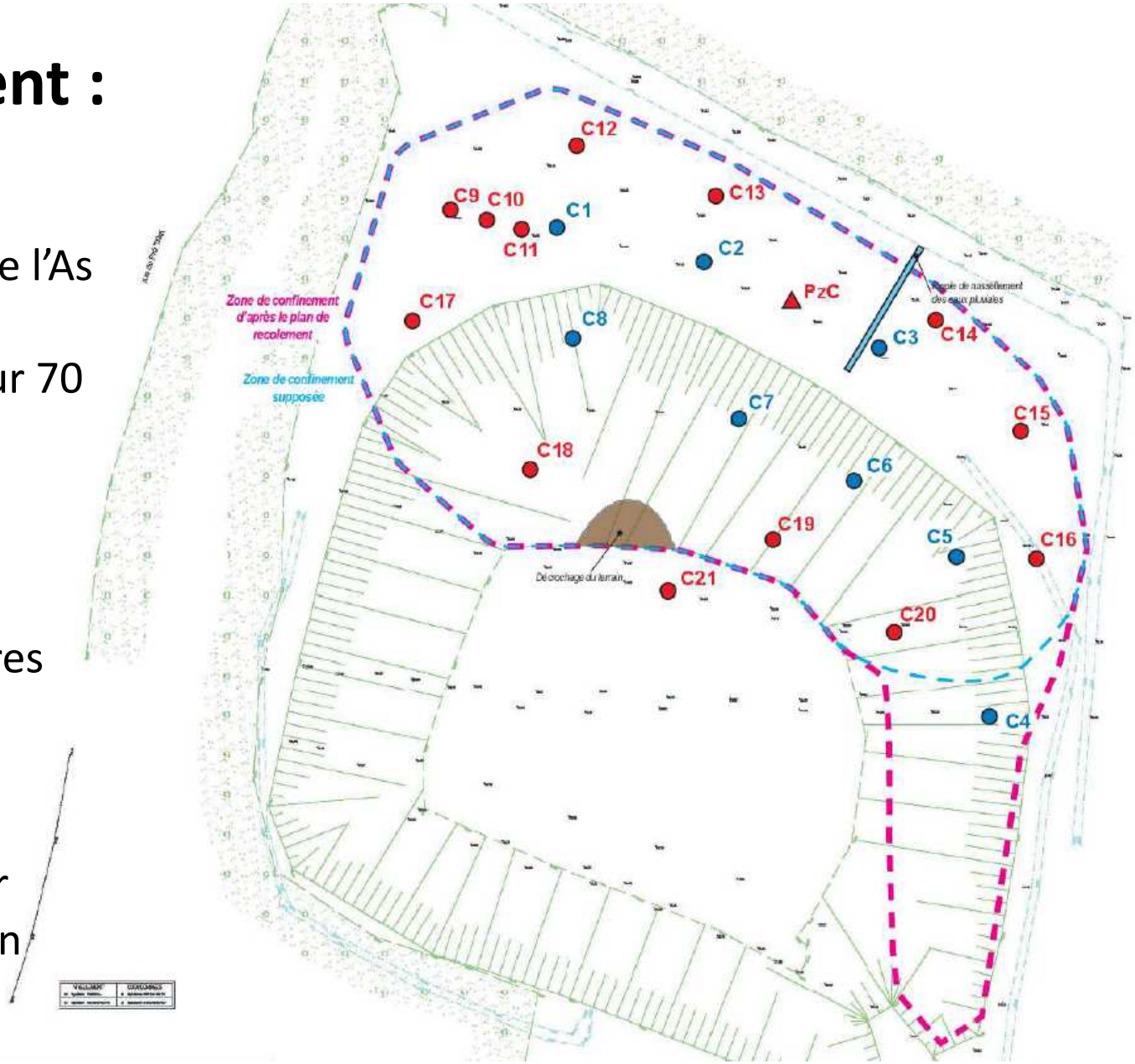

Nos engagements : TERZÉO s'engage à contribuer à hauteur de 3 250 000 euros à l'élimination du sarcophage

Implication financière

- En cofinançant l'étude de diagnostic du confinement pour 50 000€
- En proposant **une offre irrévocable** pour la prise en charge des fractions des terres polluées du confinement qui représente une perte d'exploitation de 3 200 000 € pour Terzéo

Implication technique pour interprétation des résultats et la recherche de solution

Implication morale en s'engagent à dépolluer l'ensemble de la friche

Remarques TERZÉO :

- Intégration dans l'AP de la mise en œuvre de ces déchets directement dans l'ISDD (comme toutes les terres impactées historiques du reste du site)
- Sous condition que Téréos accepte de réaliser le démantèlement de son plein gré ou sur demande administrative

Approche économique

Répartition des 35,2 M€ de dépenses et investissements

- Part pour constructions des installations
  - 0,6 M€ - Terrassements
  - 1,2 M€ - Voies de circulation et plateforme
  - 2,2 M€ - Bassins de gestion des eaux, forage
  - 5,3 M€ - Bâtiments techniques, bureaux et locaux sociaux
  - 7,5 M€ - Process, engins et laboratoire
  - 7,5 M€ - Aménagement de l'ISDD
  - 2,6 M€ - couverture finale ISDD
  - 2,8 M€ - renouvellement sur 30 ans

29,7 M€
Soit 84%

- Pour assurer les aménagements et autres mesures conservatoires
  - 1,1 M€ - Aménagement de la zone Sud (espaces naturels et écrans visuels et acoustiques)
  - 1,3 M€ - Aménagement de la zone Nord (hors plateforme et stockage)
  - 0,9 M€ - Prise en charge des dépollutions diffuses sur zones terrassées
  - 0,7 M€ - végétalisation et entretiens des espaces restaurés
  - 0,3 M€ - Phasage des terrassements calés sur les périodes sensibles de la faune
  - 0,5 M€ - Démantèlement des 2 bassins Nord par étape en vue de déplacer les espèces
  - 0,7 M€ - Aide à recolonisation des espèces (faune flore) + suivi et entretien

5,5 M€
Soit 16%

Après AVIS de la Commission d'enquête : stockage des fractions polluées du sarcophage conformes aux critères de l'ISDD => perte d'exploitation équivalente à une année

3,2 M€
Soit 9% en supplément

Réserve 2 : sur l'extension du réseau de piézomètres

« La commission d'enquête demande l'extension du réseau de piézomètres au périmètre de protection éloigné du captage d'Isles-les-Villenoy, à la bande des 1 000 m séparant le site de la zone Natura 2000, et entre le sarcophage et le site d'exploitation. »

Nos engagements : TERZÉO étend son réseau de piézomètres sur le site

TERZÉO a rencontré les experts de l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité responsable de la santé publique en Ile de France

- Un **hydrogéologue a été nommé** pour discuter et valider l'emplacement des piézomètres
- **Son rapport valide l'emplacement de deux nouveaux piézomètres** répondant à la réserve des commissaires enquêteur

Piézomètre supplémentaires

- Indépendamment, Téréos disposera deux piézomètres complémentaires servant au suivi de son sarcophage pouvant entrer dans le réseau de contrôle local.

Positionnement des piézomètres TERZÉO

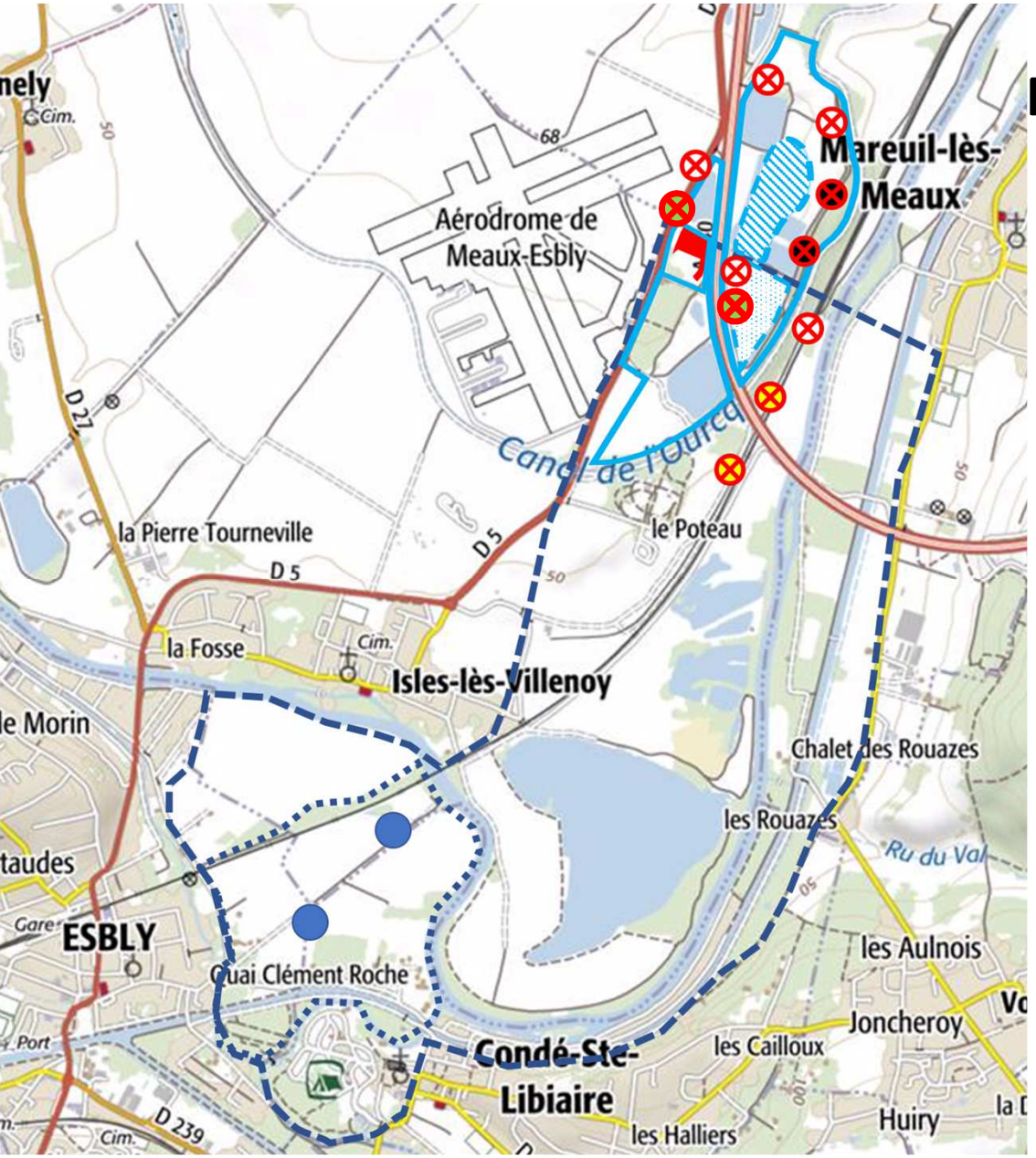

- Captage AEP
- PPR
- PPE
- Périmètre ICPE
- Plateforme traitement
- Installation de Stockage
- Sarcophage de terres polluées
- Piézomètre existant
- Piézomètre DIRIF / Téréos
- Piézomètre proposé dans DDAE
- Piézomètre validé par l'hydrogéologue agréé

Recommandation 1 : sur l'inscription des contrôles de l'état dans l'Arrêté d'Exploitation de TERZÉO

« La commission d'enquête demande que la périodicité des contrôles assurés par les services de l'Etat, en termes de nombre et de points à vérifier, soit cadrée dans l'arrêté d'exploitation. »

Nos engagements : TERZÉO accueille avec sérénité cette recommandation qui concerne avant tout les pouvoirs publics

- Rappel sur le plan de contrôle interne prévu par TERZÉO (planche ci-après)
- Rappel des règles d’inspections et de contrôle extérieur

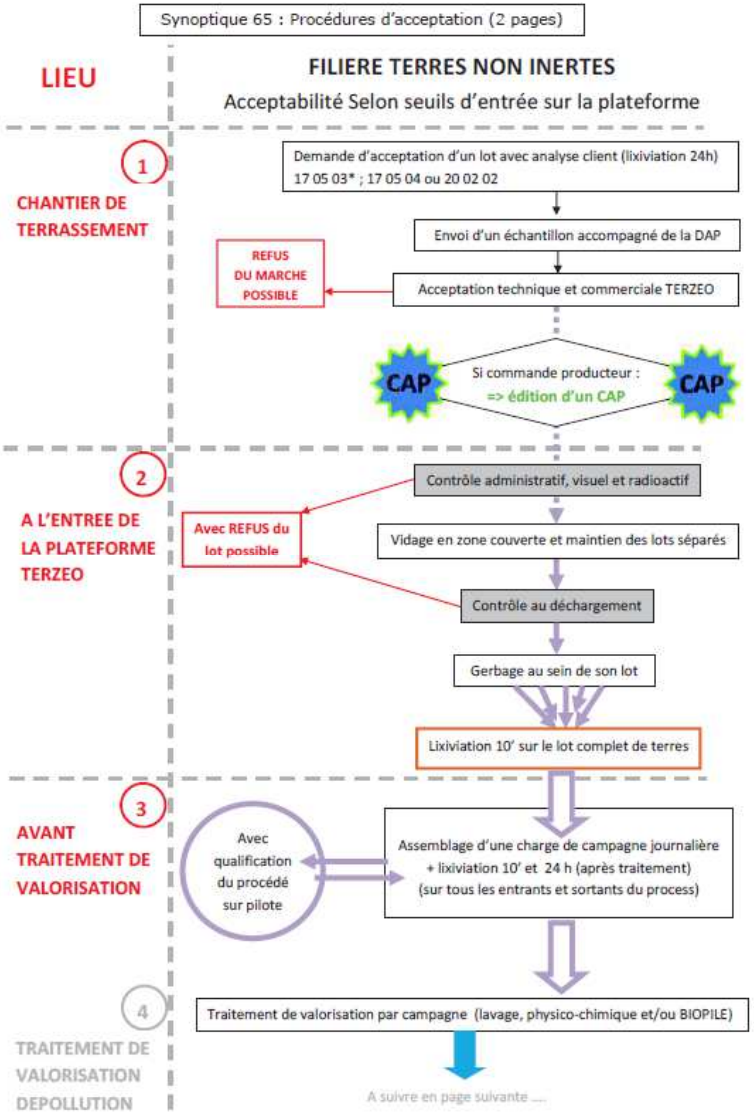
Synoptique 65 : Procédures d'acceptation (2 pages)
LIEU
FILIERE TERRES NON INERTES
Acceptabilité Selon seuils d'entrée sur la plateforme
1
CHANTIER DE TERRASSEMENT
Demande d'acceptation d'un lot avec analyse client (lixiviation 24h) 17 05 03* ; 17 05 04 ou 20 02 02
Envoi d'un échantillon accompagné de la DAP
REFUS DU MARCHE POSSIBLE
Acceptation technique et commerciale TERZEO
CAP
Si commande producteur : => édition d'un CAP
CAP
2
A L'ENTREE DE LA PLATEFORME TERZEO
Contrôle administratif, visuel et radioactif
Avec REFUS du lot possible
Vidage en zone couverte et maintien des lots séparés
Contrôle au déchargement
Gerbage au sein de son lot
Lixiviation 10' sur le lot complet de terres
3
AVANT TRAITEMENT DE VALORISATION
Avec qualification du procédé sur pilote
Assemblage d'une charge de campagne journalière + lixiviation 10' et 24 h (après traitement) (sur tous les entrants et sortants du process)
4
TRAITEMENT DE VALORISATION DEPOLLUTION
Traitement de valorisation par campagne (lavage, physico-chimique et/ou BIOPILE)
A suivre en page suivante ....

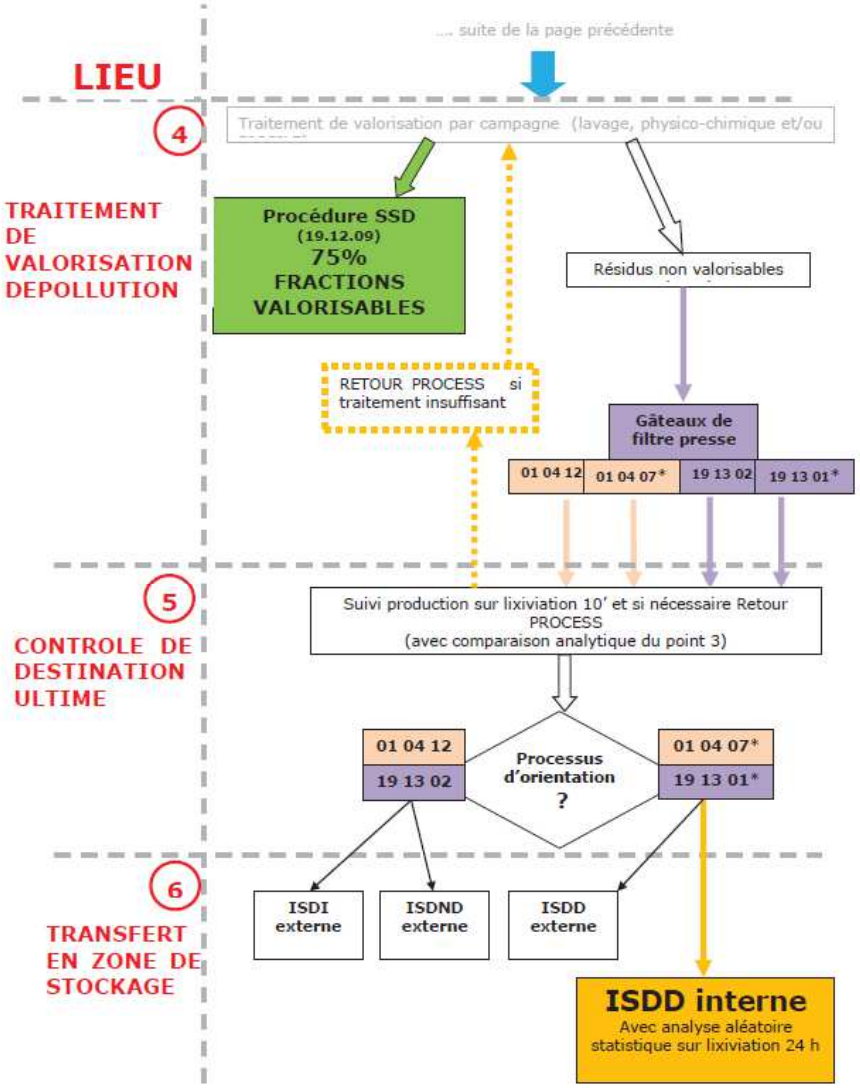
.... suite de la page précédente
LIEU
4
TRAITEMENT DE VALORISATION DEPOLLUTION
Traitement de valorisation par campagne (lavage, physico-chimique et/ou
Procédure SSD (19.12.09) 75% FRACTIONS VALORISABLES
Résidus non valorisables
RETOUR PROCESS si traitement insuffisant
Gâteaux de filtre presse
01 04 12
01 04 07*
19 13 02
19 13 01*
5
CONTROLE DE DESTINATION ULTIME
Suivi production sur lixiviation 10' et si nécessaire Retour PROCESS (avec comparaison analytique du point 3)
01 04 12
19 13 02
Processus d'orientation ?
01 04 07*
19 13 01*
6
TRANSFERT EN ZONE DE STOCKAGE
ISDI externe
ISDND externe
ISDD externe
ISDD interne
Avec analyse aléatoire statistique sur lixiviation 24 h

Recommandation 2 : sur l'intégration de transports alternatifs au système logistique de TERZÉO

« La commission d'enquête préconise que la société TERZEO s'engage :
- à mettre en place des infrastructures pour accueillir des déblais par voie ferrée ou par voie fluviale ;
- à réaliser une étude complémentaire concernant la solution d'acheminement par voie ferrée afin de s'assurer de la faisabilité d'un accès direct avec le site et d'éviter ainsi un acheminement final par voie routière de 5,2 km. »

Nos engagements : TERZÉO est d’accord pour intégrer des transports alternatifs, sous réserve de l’accord des donneurs d’ordre

Terzéo a engagé des analyses sur le transport fluvial et ferré :

- Etude sur la faisabilité de la bande transporteuse par voie ferrée réalisée par le constructeur AMC
- Dépôt de dossier d’autorisation et aménagement des infrastructures dès l’arrêté d’exploitation de la plateforme TERZÉO.
- Financement d’une bande transporteuse à partir de 150 kt par voie routière et 25 kt par voie ferrée.
- Accord d’Haropa et VNF pour l’usage des quais fluviaux de MEAUX et de COUPVRAY

Terzéo émet toutefois les réserves suivantes :

- L’accès au quai fluvial en plein centre de MEAUX est de notre point de vue trop impactant.
- L’accès au quai de COUPVRAY nécessite la traversé d’ESBLY et l’accord de Val France pour une exploitation conjointe du quai.

Vue du quai fluvial de Coupvray

Transfert jusqu'au site TERZÉO

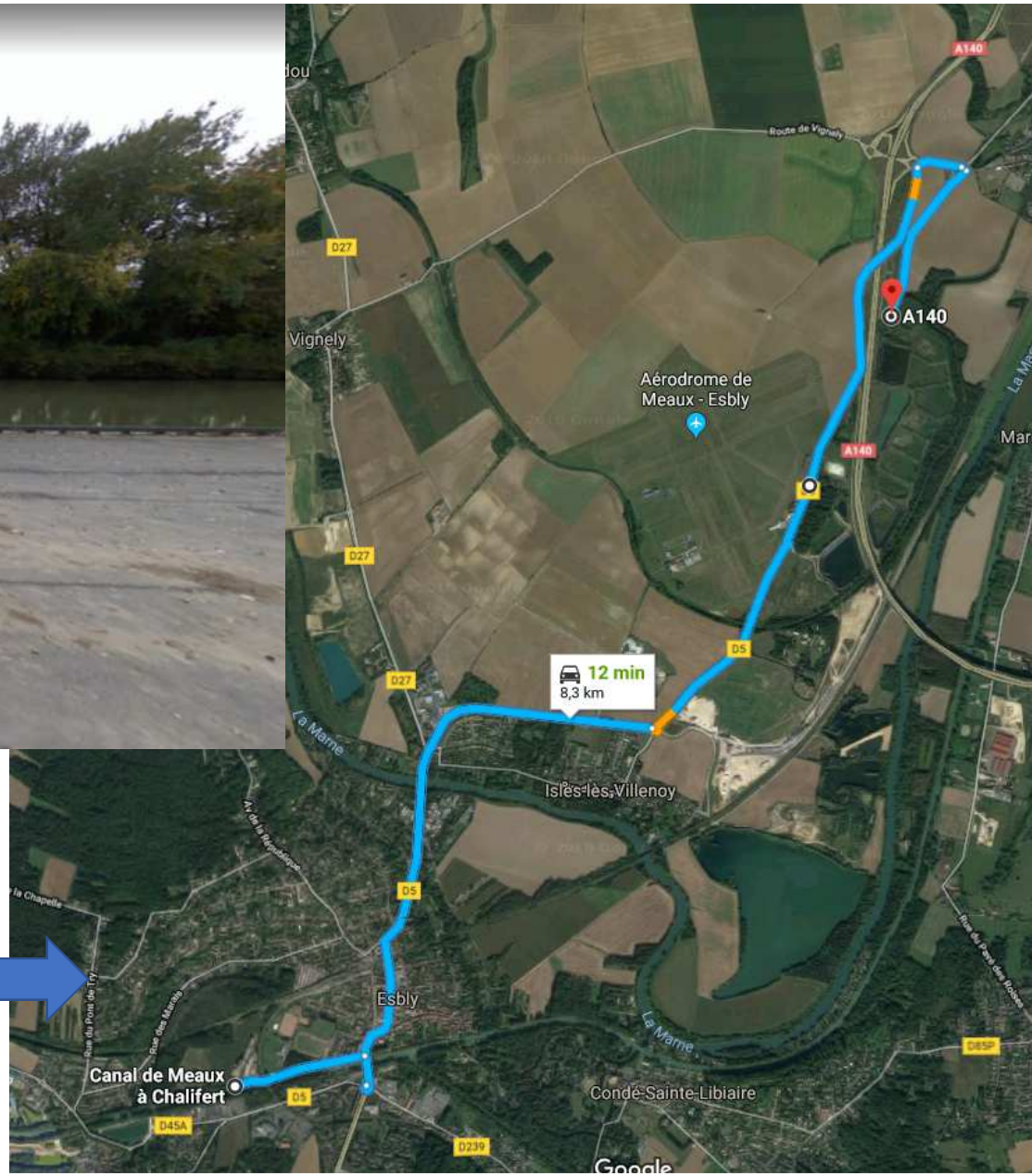

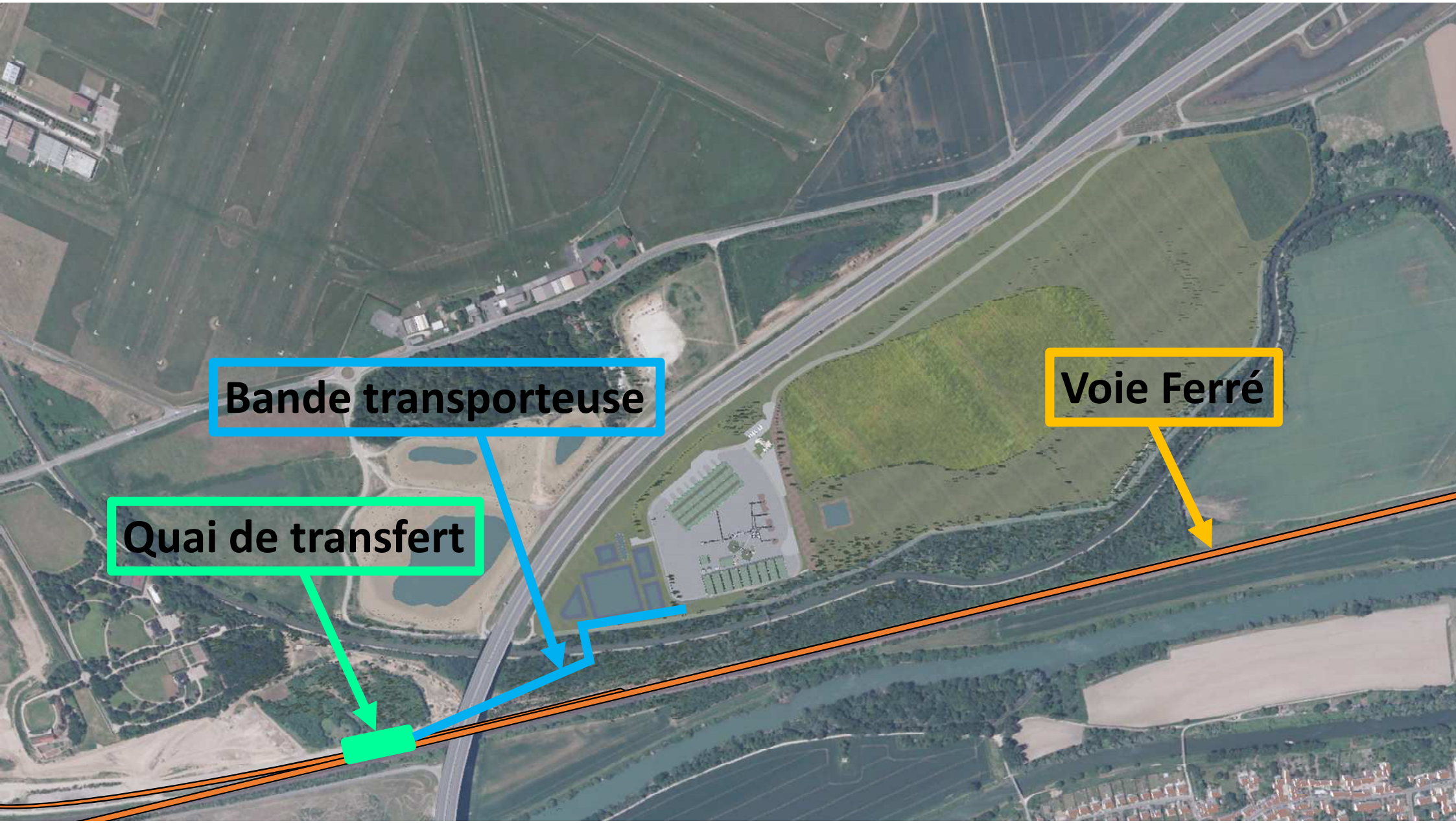
Bande transporteuse
Voie Ferré
Quai de transfert

Etude AMC pour une bande transporteuse / embranchement fer

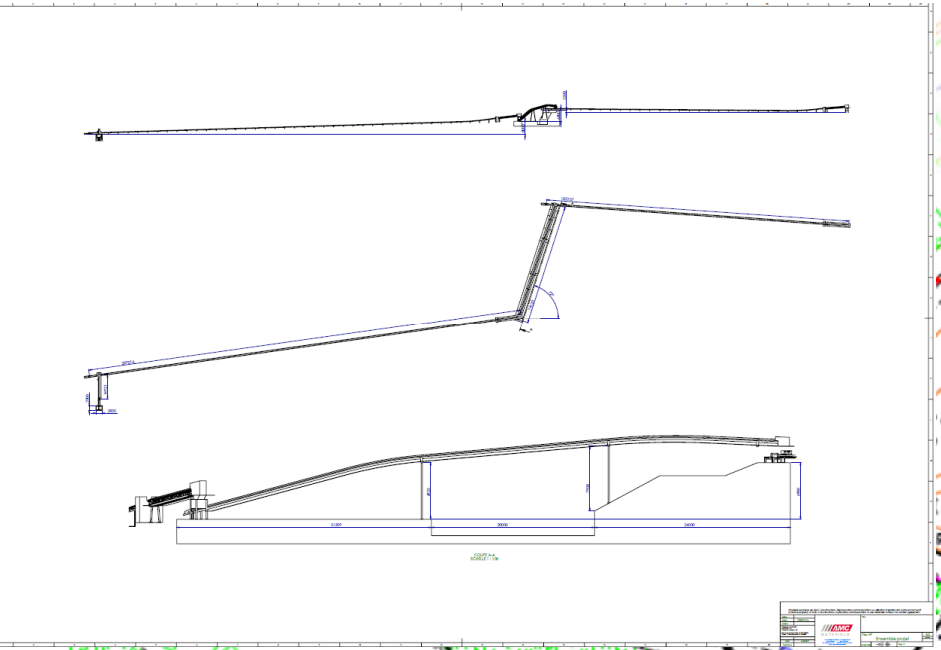

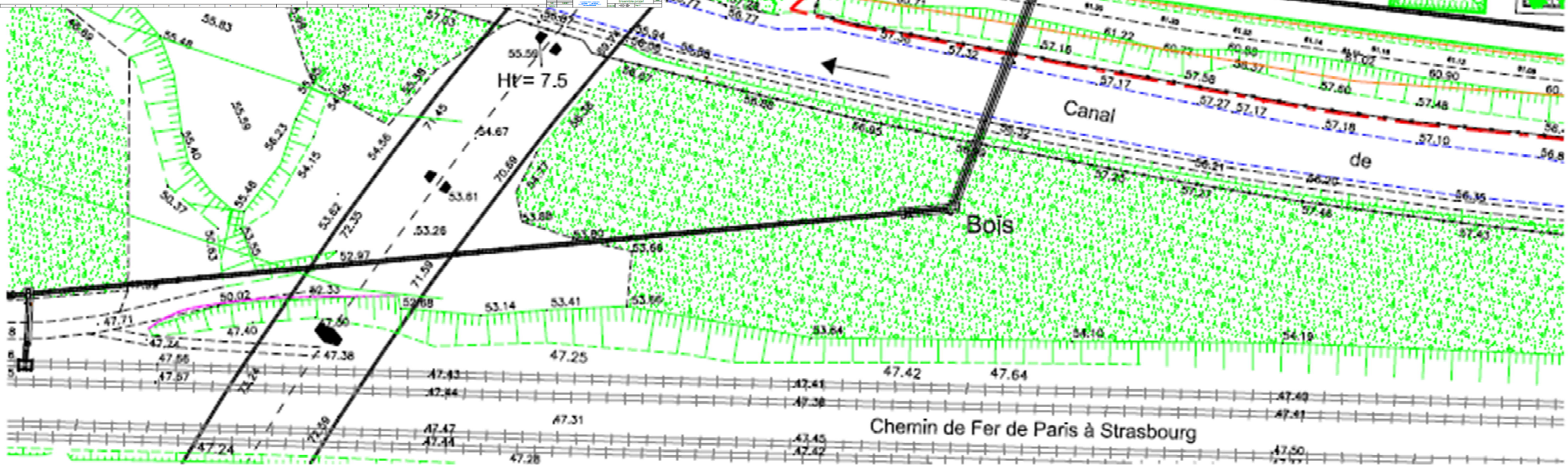

Recommandation 3 : sur une étude complémentaire portant sur les nuisances sonores du projet, liées au transport par camion

« La commission d'enquête estime qu'une étude des nuisances sonores générées par la circulation des camions doit être réalisée sur une journée entière, avec une prise des mesures au plus près des habitations »

Nos engagements: une nouvelle étude d'impact sonore du transport par camion menée pendant toute une journée

TERZÉO a fait réaliser, le 12 septembre 2018**, des analyses sur une journée complète**, de 8h30 – 16h30

- Cela a donné lieu à un constat d'huissier
- Ces essais ont été constatés par le maire et un adjoint
- Visite d'un opposant politique à la mairie et au projet
- A noter : durant toute la journée, un vent portant était orienté vers les habitations ce qui maximisait le potentiel de nuisances sonores des camions

Ce nouvel essai et l'expertise réalisée dans ce cadre, ont démontré l'absence de nuisance pour les riverains et donc :

La confirmation des résultats avec ceux effectués dans le DDAE

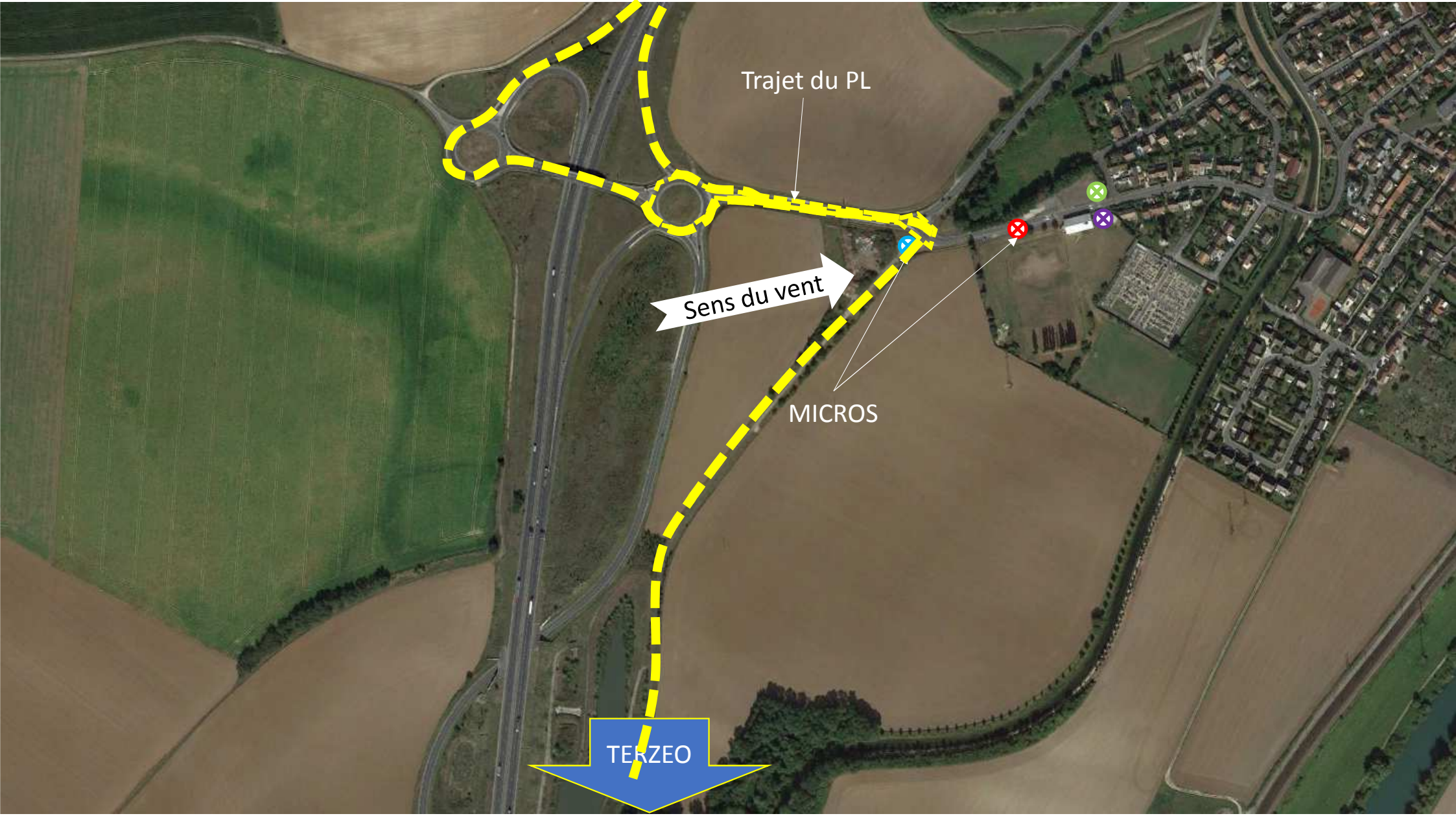
Trajet du PL
Sens du vent
MICROS
TERZEO

Passage d'un PL

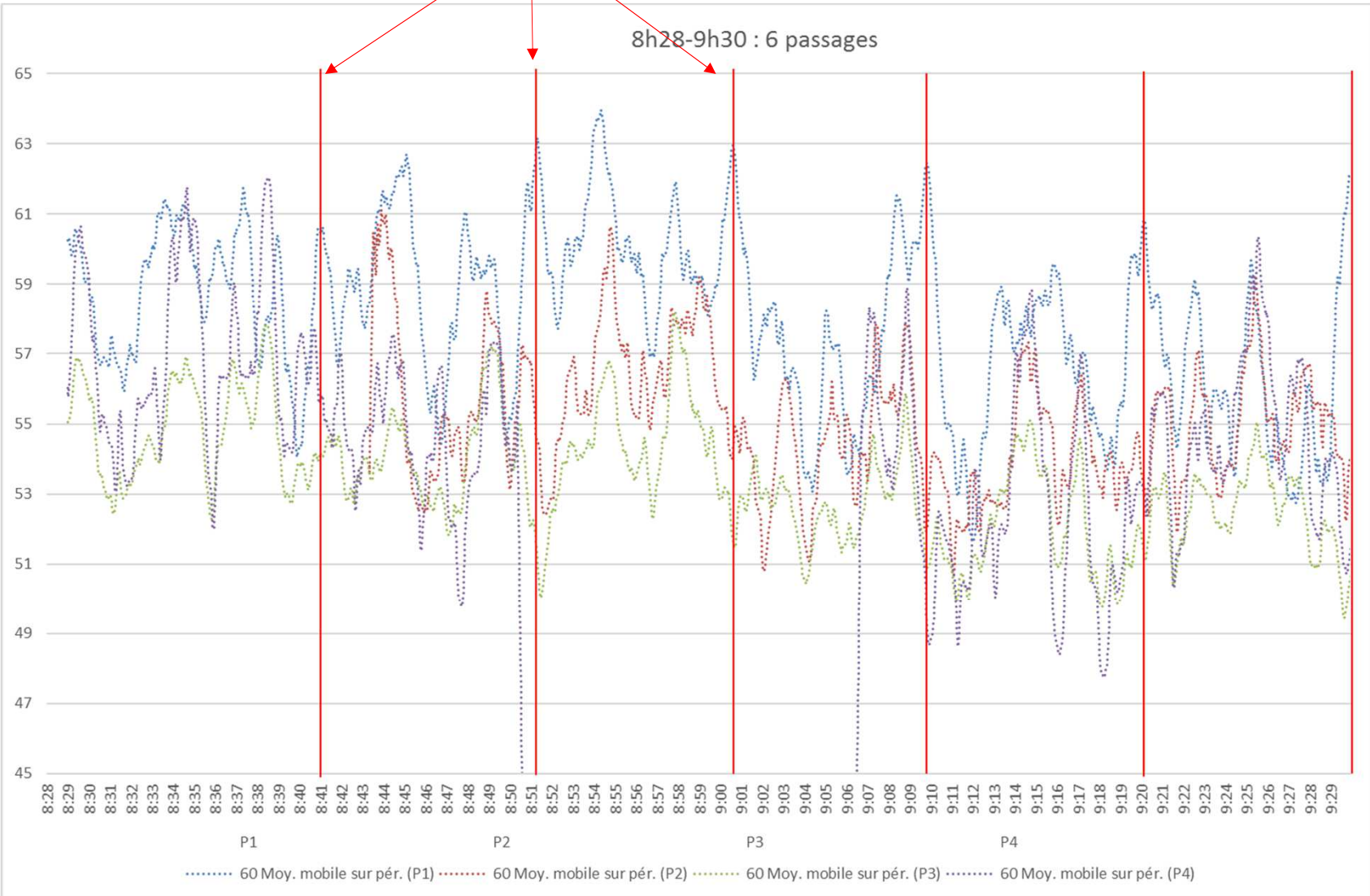

Recommandation 4 : sur le choix de l'accès au site, en amont des travaux d'aménagement, pour éviter l'utilisation du carrefour actuel

« La commission d'enquête estime que l'accès au site, sur la base du projet de giratoire présenté dans le dossier d'enquête ou à défaut selon l'option alternative n°2 du mémoire en réponse, doit être réalisé avant le démarrage des travaux du site, afin d'éviter l'utilisation du carrefour actuel qui présente un caractère accidentogène en entrée de ville de Villenoy. »

Nos engagements : l'aménagement du site générant un trafic 5 fois inférieur à la phase de l'exploitation, TERZÉO préfère réaliser les travaux du giratoire pendant les travaux d'aménagement

Deux sujets dans cette recommandation :

1. **le choix des modalités d'accès**
2. **la temporalité de l'aménagement de cet accès**

1=> TERZÉO a d'ores et déjà engagé des études pour concevoir un trajet alternatif évitant le giratoire de l'entrée de la ville

- Mise à jour des trafics avec une étude de comptage (incluant nos essais acoustiques)
- Mise à jour des influences du trafic TERZEO
- Accord écrit de l'ART (CG 77) sur l'accès alternatif n°2

2=> TERZÉO demande à ce que l'aménagement de l'entrée du site soit effectif avant de le démarrage de l'exploitation (première tonne entrante)

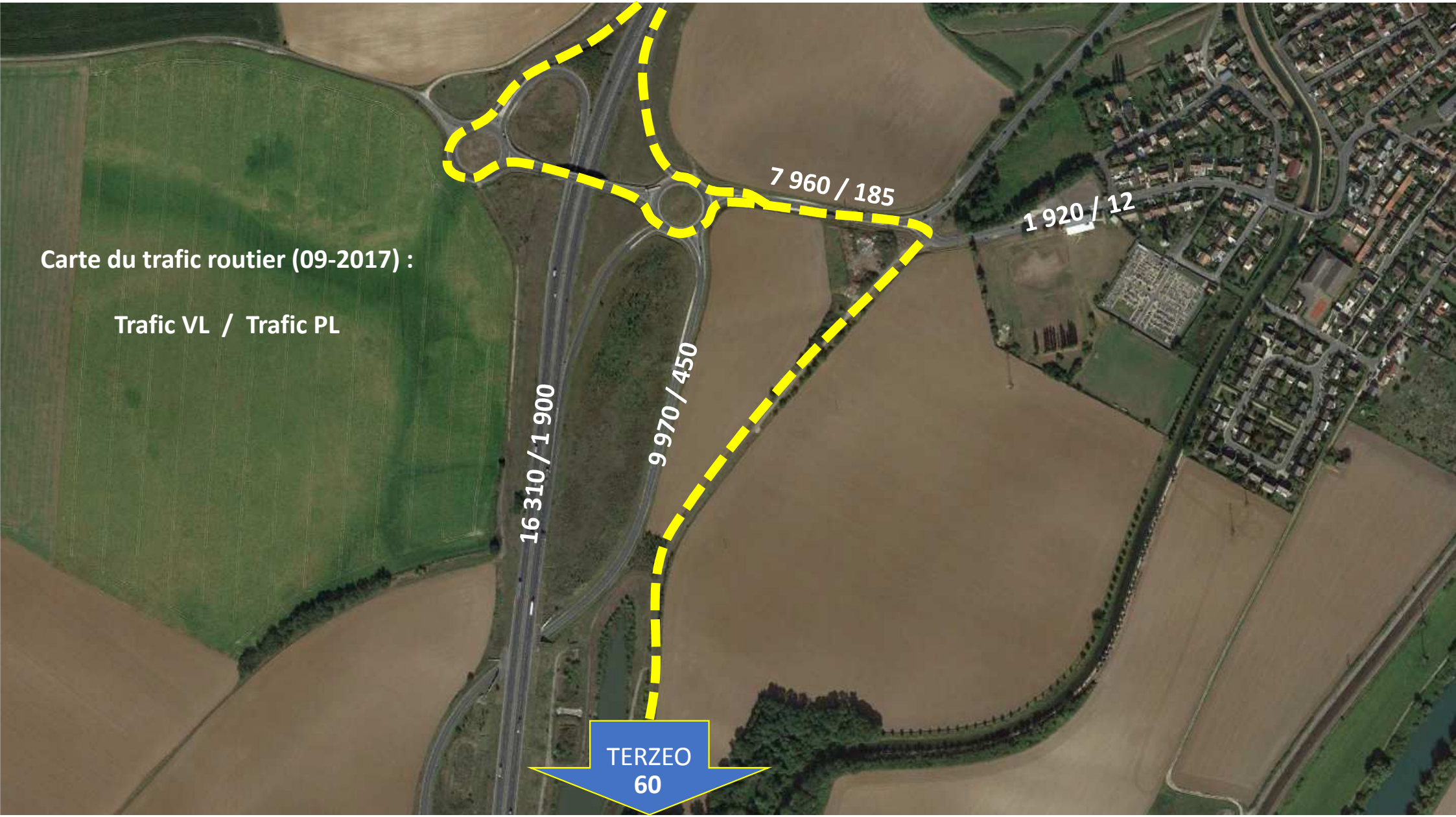
Carte du trafic routier (09-2017) :
Trafic VL / Trafic PL
7 960 / 185
1 920 / 12
9 970 / 450
16 310 / 1 900
TERZEO
60

Solution d'accès initiale
Solution alternative n°1
Solution alternative n°2
TERZEO